

Époux ou Père

Prénoms Ludovic

Nom MUREDDU
Né le 26 février 1980

à Demain 01 heures 15
à Nord

de⁽¹⁾ Mario MUREDDU

et de⁽¹⁾ Annick, Solange ROUART

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 195

le⁽²⁾ 14 JAN 2010

Mentions marginales⁽³⁾



Mariage célébré à

le

à

heures

Les futurs époux ont déclaré⁽⁴⁾

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 1603

Mentions marginales⁽³⁾

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et noms du père et de la mère.
(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à ».

Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil
Sceau

Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

4393

Le 18 Décembre 2009
à 23 heures 07

est né(e) (1)

Matys, Mario, Gérard

Muzeddu - Corso

suivant déclaration conjointe 18/12/2009
du sexe masculin à Pontoise

(Val d'Oise)

reconnu(e) (2) le 11 Décembre 2009 à

la mairie de Le Plessis
Bouchard (Val d'Oise)

par (3) père et mère

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil
Sceau

L'officier
de l'Etat Civil délégué.



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ». (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.